SAINT-ANDRÉ
LEZ-LILLE

ARRETE MUNICIPAL 2026/700
INTERDICTION DE STATIONNEMENT VEHICULES
PROLONGATION ARRETE 2026/627
2 RUE DE LA FILATURE

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par des arrêtés modificatifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n°214/2026 du 09 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame ATTINAULT,

Vu la demande de la société **ESPACES VERVISCH** en date du 05 octobre 2026,

Considérant que l'arrêté 2026/627 prend fin le 07 octobre 2026,

Considérant qu'il convient d'octroyer à la société **ESPACES VERVISCH une prolongation de l'arrêté 2026/627 relatif à l'interdiction de stationner pour livraison de matériaux**, pour une durée supplémentaire de **15 jours**

ARRETONS

Article 1er : L'arrêté 2026/627 est prolongé jusqu'au 22 octobre 2026 inclus

Article 2 : Le pétitionnaire sera soumis au paiement d'une redevance complémentaire calculée conformément aux dispositions votées par la délibération du conseil municipal du 16 avril 2024, à savoir :
Le montant de la redevance complémentaire est **de 135 € TTC** (9€TTC/jour)

Article 3 : Les autres articles de l'arrêté précité demeurent inchangés et restent applicables dans l'emprise du chantier situé au 02 rue de la filature

Article 4 : **Mme la Directrice Générale des Services de la ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE**
Mme la Commandante de la Police Nationale de La Madeleine,
M le Chef de Service de la Police Municipale de Saint André-Lez-Lille,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- M. le Directeur de la Société ILEVIA BP 1009 59700 MARCQ EN BAROEUL.
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE.
- M. le Directeur du service des Déchets Ménagers de la MEL
- M. le Directeur de la Société NICOLLIN -8 avenue Industrielle – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
- **M. le Directeur de la Société** ESPACES VERVISCH – 80 chemin du Voitou – 59211 SANTES

Fait à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, le 20 OCT. 2026

Pour le Maire, par délégation
Karine ATTINAULT

VILLE DE SAINT ANDRE-LEZ-LILLE NORD

Adjointe au Maire,
chargée du Patrimoine Foncier

Certifié exécutoire par le Maire de SAINT ANDRE,
Compte tenu de la publication le 20 OCT. 2026